

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 458****30 avril 2004****SOMMAIRE**

<b>ABM Network Investments S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>21952</b>	<b>LBO Benelux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21978</b>
<b>Abba Taxis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>21951</b>	<b>Life S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21960</b>
<b>Abba Taxis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>21951</b>	<b>LNG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21976</b>
<b>Accord Investment Holding S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>21982</b>	<b>Lunali S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21984</b>
<b>Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>21979</b>	<b>Lunali S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21984</b>
<b>Aerospace Services S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21940</b>	<b>Magical S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21967</b>
<b>Aquatrans Shipping A.G., Mertert . . . . .</b>	<b>21972</b>	<b>Manchester S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21984</b>
<b>Aquatrans Shipping A.G., Mertert . . . . .</b>	<b>21973</b>	<b>Momentum Holding S.A. . . . .</b>	<b>21982</b>
<b>Arcelor Finance S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21951</b>	<b>Nicoba S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21982</b>
<b>Arman Mentelle, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21965</b>	<b>Orca Shipping A.G., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>21966</b>
<b>Arman Mentelle, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21966</b>	<b>Orca Shipping A.G., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>21967</b>
<b>Auburn Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21955</b>	<b>Orco Property Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21976</b>
<b>Café La Gruta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21979</b>	<b>Orens S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21973</b>
<b>Corbox S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21964</b>	<b>Orens S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21973</b>
<b>Eccica S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21960</b>	<b>P.C.M. S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>21974</b>
<b>Eccica S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21962</b>	<b>Participations Industrielles et Commerciales S.A.</b>	<b>21983</b>
<b>Eccica S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21964</b>	<b>Restaurant Le Pont, S.à r.l. unipersonnelle, Roders-</b>	
<b>EGB Hornung et Associés, S.à r.l., Luxembourg . .</b>	<b>21938</b>	<b>hausen . . . . .</b>	<b>21938</b>
<b>Fifty-One Club Bassin Minier, A.s.b.l., Monder-</b>		<b>Ropro Lux S.A. . . . .</b>	<b>21983</b>
<b>cange . . . . .</b>	<b>21983</b>	<b>Samaca Finance S.A. . . . .</b>	<b>21983</b>
<b>Finanz Kantoor S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21977</b>	<b>Sar. In S.A., Garnich . . . . .</b>	<b>21941</b>
<b>Firstmark Communications Participations, S.à r.l.,</b>		<b>Sar. In S.A., Garnich . . . . .</b>	<b>21941</b>
<b>Luxembourg . . . . .</b>	<b>21967</b>	<b>Sar. In S.A., Garnich . . . . .</b>	<b>21941</b>
<b>Gardiners Advisory Services, S.à r.l., Luxem-</b>		<b>Seira S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21978</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>21977</b>	<b>Société de Participations Silver S.A., Luxem-</b>	
<b>Gardiners Property Services, S.à r.l., Luxem-</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>21964</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>21977</b>	<b>Société Lonigo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21950</b>
<b>GCE LuxCo Two, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21941</b>	<b>Sub Silver S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21954</b>
<b>HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>		<b>SV Pro-Luxe S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21984</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>21950</b>	<b>SV Pro-Luxe S.A., Pétange . . . . .</b>	<b>21984</b>
<b>Inmark, G.m.b.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21980</b>	<b>Tractebel LNG Trading S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21968</b>
<b>International Education and Leisure Trust Holding</b>		<b>Walibizz International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21952</b>
<b>S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21982</b>	<b>WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxem-</b>	
<b>Investindustrial International S.A., Luxembourg . .</b>	<b>21970</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>21955</b>
<b>Investindustrial International S.A., Luxembourg . .</b>	<b>21972</b>	<b>WPP Luxembourg Holdings Two, S.à r.l., Luxem-</b>	
<b>Jetco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21959</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>21958</b>
<b>Kosic, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21959</b>	<b>Zwischenstaatliche Immobilieninvestitions-gesell-</b>	
<b>Latron Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21962</b>	<b>schaft, A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21961</b>
<b>Latron Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21962</b>		

**RESTAURANT LE PONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.

R. C. Diekirch B 6.043.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 2 février 2004, enregistré à Diekirch, le 3 février 2004, volume 612, folio 79, case 6, que

la société à responsabilité limitée unipersonnelle RESTAURANT LE PORT, S.à r.l. unipersonnelle, avec siège social à L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Numéro 938 du 30 octobre 2001,

a été dissoute, après liquidation, avec effet au 2 février 2004.

L'associé unique a pris à sa charge tout le passif de la société et a transféré tous les actifs à son profit.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 mars 2004.

F. Unsen.

(901070.5/234/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2004.

**EGB HORNING ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. HORNING ET ASSOCIES, S.e.c.s.).**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

R. C. Luxembourg B 29.348.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Hornung, gérant de société, né à Troisvierges, le 17 mai 1960, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

2.- Madame Sonja Glode, directrice de société, née à Ettelbruck, le 21 février 1959, demeurant à L-8041 Bertrange, 234, rue des Romains.

Tous les deux ici représentés par Monsieur Georges Thinnès, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société en commandite simple HORNING ET ASSOCIES, S.e.c.s., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, (R.C. Luxembourg section B numéro 29.348), a été constituée sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination de R. HORNING & M. WITRY, S.e.n.c., E.G.B., ENTREPRISE GENERALE POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE BANQUES, suivant acte sous seing privé, daté du 23 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 60 du 9 mars 1989,

que la société a été transformée en société en commandite simple avec adoption de la dénomination HORNING ET ASSOCIES, S.e.c.s., suivant acte sous seing privé, datée du 19 février 1990, publié au Mémorial C numéro 371 du 11 octobre 1990,

et que les statuts ont été modifiés;

- suivant assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 1992, publié par extrait au Mémorial C numéro 616 du 23 décembre 1992,

- suivant cessions de parts sociales sous seing privé du 7 décembre 2000, dont mention a été publiée au Mémorial C numéro 509 du 6 juillet 2001, et

- suivant résolutions des associés prises en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 835 du 1<sup>er</sup> juin 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est l'aménagement intérieur de bâtiments.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société en commandite simple» en «société à responsabilité limitée», qui sera dorénavant dénommée EGB HORNUNG & ASSOCIES, S.à r.l.

Par cette transformation de la «société en commandite simple» en «société à responsabilité limitée», aucune nouvelle société n'est créée.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société en commandite simple telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

**Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de EGB HORNUNG & ASSOCIES, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la société est l'aménagement intérieur de bâtiments.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Robert Hornung, gérant de société, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune, cinquante parts sociales	50
4 Madame Sonja Glode, directrice de société, demeurant à L-8041 Bertrange, 234, rue des Romains, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions Générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Robert Hornung, gérant de société, né à Troisvierges, le 17 mai 1960, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune, comme gérant, avec pouvoir d'engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

##### *Evaluation des Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Thinnes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2004.

J. Seckler.

(023245.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

#### **AEROSPACE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 73.268.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03075. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022979.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**SAR. IN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.  
R. C. Luxembourg B 69.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022824.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**SAR. IN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.  
R. C. Luxembourg B 69.530.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(022825.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**SAR. IN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.  
R. C. Luxembourg B 69.530.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 février 2004 que DE-LOITTE S.A., R. C. Luxembourg B 67.895, avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été nommé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises pour l'établissement des comptes consolidés à partir de l'exercice au 31 décembre 2002.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022814.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**GCE LuxCo TWO, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 99.586.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth day of the month of February.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of the States of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey. Cl. JE4 8PX, registered in the Registrar of Companies of the States of Jersey under number 71499,

represented by Maître Gregory Surply, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt (Germany), on 20 February, 2004,

2) BGLD MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the register of Companies of the States of Jersey under number 76995,

hereby represented by Maître Gregory Surply, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt (Germany), on 20 February 2004.

The above mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Name**

There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of two shareholders, owners of all the shares. The Company may however at any time be composed of a single shareholder, or more than two shareholders but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of GCE LuxCo TWO.

#### **Art. 2. Registered office**

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

#### **Art. 3. Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

### **Chapter II. Capital, Shares**

#### **Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at one hundred fourteen thousand five hundred Swedish Krona (SEK 114,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of two hundred twenty-nine Swedish Krona (SEK 229.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and reduction of capital**

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors****Art. 9. Board of Managers**

The Company will be managed and administered by a Board of Managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers**

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers**

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers**

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of powers**

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

**Art. 14. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory auditors**

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Chapter IV. Meeting of shareholders**

**Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor(s) or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Annual general meeting**

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of June each year, at 11.30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Procedure, Vote**

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

**Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 21. Financial year**

The Company's financial year starts on the first of May and ends the thirtieth of April of the following year.

**Art. 22. Adoption of financial statements**

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.



Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceeding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out interim dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

**Chapter VII. Applicable law**

**Art. 25. Applicable law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed Capital</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Paid up capital</i>
TRITON MANAGERS LIMITED .....	80,150	350	80,150.- SEK
BGLD MANAGERS LIMITED .....	34,350	150	34,350.- SEK
Total: .....	114,500	500	114,500.- SEK

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on the last day of April 2004.

*Resolutions of the shareholders' meeting*

Immediately after the formation of the Company, the appearing parties, acting as sole shareholders, have taken the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting to be held on the year 2008:

\* Mr Carl-Evald Bakke Jacobsen, Investment manager, with professional address at Stenvaeret, Grönholtvej 66, DK-3480 Fredensborg, Denmark;

\* Mr Lars Frankfelt, financial director, with professional address at 42, Hanover steps, St George's Fields, W2 2YG London, United Kingdom; and,

\* Mr Godfrey Abel, private employee, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at Espace Kennedy, 2nd Floor, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand three hundred and sixty euro.

*Declaration*

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois des Etats de Jersey, établie et ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey. CI. JE4 8PX, et inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 71499,

représentée par Maître Gregory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frankfurt (Allemagne), le 20 février 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois des Etats de Jersey, établie et ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, et inscrite au registre de commerce de Jersey sous le numéro 76995,

représentée par Maître Gregory Surply, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frankfurt (Allemagne), le 20 février 2004.

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

## **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les associés une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination GCE LuxCo TWO.

### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

## **Chapitre II. Capital, Actions**

### **Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à cent quatorze mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 114.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-neuf Couronnes Suédoises (SEK 229), chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé**

Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux comptes**

#### **Art. 9. Conseil de gérance**

La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon la cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance**

Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

**Chapitre IV. Assemblée générale des associés****Art. 17. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tient au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier jour du mois de juin de chaque année, à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Procédure - Vote**

Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les associés.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

**Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 21. Année sociale**

L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de l'année suivante.

**Art. 22. Approbation des comptes annuels**

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 23. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation****Art. 24. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti également entre tous les associés au prorata du nombre des parts qu'ils détiennent.

**Chapitre VII. Loi applicable****Art. 25. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
TRITON MANAGERS LIMITED .....	80.150	350	80.150,- SEK
BGLD MANAGERS LIMITED .....	34.350	150	34.350,- SEK
Total: .....	114.500	500	114.500,- SEK

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois d'avril 2004.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, agissant en leur qualité d'associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des Gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2008:

\* M. Carl-Evald Bakke Jacobsen, Investment manager, ayant son adresse professionnelle à Stenvaeret, Grønholtvej 66, DK-3480 Fredensborg, Danemark;

\* M. Lars Frankfelt, financial director, ayant son adresse professionnelle au 42, Hanover steps, St George's Fields, W2 2YG London, Royaume-Uni; et,

\* M. Godfrey Abel, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social est fixé à Espace Kennedy, 2<sup>ème</sup> étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Surply, A. Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2004, vol. 883, fol. 51, case 1. – Reçu 124,54 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2004.

*J.-J. Wagner.*

(023847.3/239/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**SOCIETE LONIGO S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 71.000,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.601.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2004 que:

- La démission de M. Markus Hugelshofer en tant qu'administrateur A de la société est accordée avec effet au 30 janvier 2004 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;

- Mme Maria Florencia Streuli, domiciliée au 117 Schaffhauserstrasse, CH-8302 Kloten, est élue nouvel administrateur A avec effet au 30 janvier 2004. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03060. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022966.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**HSBC PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.461.

—  
EXTRAIT

*Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit*

- Monsieur Michel Elia, demeurant 21, avenue Princess Grace, M-9800 Monaco,

- Monsieur David Levy, demeurant 31, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur A. Leigh Robertson, demeurant 18-20, rue de Lausanne, les Cygnes, CH-1211 Genève,

- Monsieur Jean Hoss, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Monsieur Chris Meares, demeurant 31, Hill Street, W1J 5LS Londres, Grande-Bretagne.

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03257. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023156.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ARCELOR FINANCE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 13.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**ABBA TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 97.829.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonio Staltari, électro-mécanicien, demeurant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 186, rue de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Saverio Papagni, gérant, demeurant à L-4053 Esch-sur-Alzette, 5, rue des Charbons.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société ABBA TAXIS, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 12 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
  - qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.829,
  - qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros (50,- EUR) chacune,
  - que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée ABBA-TAXIS, S.à r.l., avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette,
  - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.
- Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 alinéa premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa premier.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de loueur de taxis et d'ambulances ainsi que la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 665,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Staltari, S. Papagni, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mars 2004, vol. 317, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 mars 2004.

A. Holtz.

(023132.3/2724/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ABBA TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 97.829.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mars 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(023134.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ABM NETWORK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 3.028.700,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.343.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2004 que M. Fabio Mazzoni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est élu nouvel administrateur A de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022976.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**WALIBIZZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 99.562.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Kervella, consultant, né à Brest (France), le 26 mai 1955, demeurant à F-22360 Langueux, 9, rue de Lorraine (France);

2.- Monsieur Pascal Normand, consultant, né à Chamalières (France), le 30 octobre 1966, demeurant à F-75006 Paris, 100, rue de Rennes (France);

3.- Monsieur Aurélien Le Breton, ingénieur, né à Saint Brieux (France), le 3 janvier 1981, demeurant à F-22950 Tré-gueux, rue des Vergers (France).

Les comparants sub 2.- et 3.- sont ici représentés par Monsieur Michel Kervella, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WALIBIZZ INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services et la prospection notamment dans le domaine des télécommunications des hautes technologies.

La société a encore pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente, l'importation et/ou l'exportation de tous produits ou marchandises et toutes activités de commerce.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.



### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagé vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Michel Kervella, préqualifié, huit cent soixante-quinze actions . . . . .	875
2.- Monsieur Pascal Normand, préqualifié, soixante-quinze actions . . . . .	75
3.- Monsieur Aurélien Le Breton, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

*Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:
  - a) Monsieur Michel Kervella, consultant, né à Brest (France), le 26 mai 1955, demeurant à F-22360 Languieux, 9, rue de Lorraine (France);
  - b) Monsieur Pascal Normand, consultant, né à Chamalières (France), le 30 octobre 1966, demeurant à F-75006 Paris, 100, rue de Rennes (France);
  - c) Monsieur Aurélien Le Breton, ingénieur, né à Saint Brieux (France), le 3 janvier 1981, demeurant à F-22950 Tré-gueux, rue des Vergers (France).
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:  
Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Michel Kervella, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kervella, J.-P. Hencks.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2004, vol. 526, fol. 26, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2004.

J. Seckler.

(023277.3/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**SUB SILVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.774.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 9 mars 2004*

*Résolution*

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 au 13 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet au 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUB SILVER S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023271.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 57.929.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUBURN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(023056.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25,000.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand four, the first day of March at 4.30 p.m.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company). The Company has been incorporated on February 10, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 27, 2004,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,012,072,300 (five billion twelve million seventy-two thousand three hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand Dollars of the United States of America), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) each to USD 5,012,097,300 (five billion twelve million ninety-seven thousand three hundred Dollars of the United States of America), by way of the issue of 100,241,446 (one hundred million two hundred forty-one thousand four hundred forty-six) new shares of the Company, having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 5,012,072,300 (five billion twelve million seventy-two thousand three hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand Dollars of the United States of America), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) each to USD 5,012,097,300 (five billion twelve million ninety-seven thousand three hundred Dollars of the United States of America), by way of the issue of 100,241,446 (one hundred million two hundred forty-one thousand four hundred forty-six) new shares of the Company, having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.028 (Holdings), hereby represented by Jean-François Bouchoms, avocat, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 27, 2004, declares to (i) subscribe to 100,241,446 (one hundred million two hundred forty-one thousand four hundred forty-six) shares of the Company, having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) each, and to (ii) pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities, in an aggregate amount of USD 5,012,072,309 (five billion twelve million seventy-two thousand three hundred nine Dollars of the United States of America) is to be allocated as follows:

- 1) an amount of USD 5,012,072,300 (five billion twelve million seventy-two thousand three hundred Dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- 2) an aggregate amount of USD 9 (nine Dollars of the United States of America) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by a balance sheet of the Sole Shareholder as at March 1, 2004 and signed for approval by a manager of Holdings (the Balance Sheet).

It results furthermore from a certificate dated March 1, 2004 issued by the management of Holdings and the Company that:

1. the Assets and Liabilities contributed to WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., (the Company) are shown on the attached balance sheet as per March 1, 2004;
2. the contribution of the Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of March 1, 2004 by and between WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (Holdings) and the Company (the Contribution Agreement);
3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at USD 5,012,072,309 (five billion twelve million seventy-two thousand three hundred nine Dollars of the United States of America) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
4. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by Holdings and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of Holdings.

A copy of the Balance Sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:  
WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., 500 shares of USD 50 each; and  
WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., 100,241,446 shares of USD 50 each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

**«Art. 4. Capital.**

The Company's subscribed share capital is set at USD 5,012,097,300 (five billion twelve million ninety-seven thousand three hundred Dollars of the United States of America), represented by 100,241,946 (one hundred million two hundred forty-one thousand nine hundred forty-six) shares having a nominal value of USD 50 (fifty Dollars of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Costs*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand five hundred euro (7,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le premier mars à 16.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 en vertu d'un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, avocat de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 février 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 5.012.072.300 (cinq milliards douze millions soixante-douze mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à USD 5.012.097.300 (cinq milliards douze millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 100.241.446 (cent millions deux cent quarante et un mille quatre cent quarante-six) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée sous 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de USD 5.012.072.300 (cinq milliards douze millions soixante-douze mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à USD 5.012.097.300 (cinq milliards douze millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'émission de 100.241.446 (cent millions deux cent quarante et un mille quatre cent quarante-six) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

*Intervention - Souscription - Paiement*

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (Holdings), ici représentée par Maître Jean-François Bouchoms, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 février 2004, déclare par la présente (i) souscrire 100.241.446 (cent millions deux cent quarante et un mille quatre cent quarante-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-unis d'Amérique) chacune, et (ii) payer entièrement ces parts sociales par un apport en nature équivalant à la totalité de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs, d'un montant total de USD 5.012.072.309 (cinq milliards douze millions soixante-douze mille trois cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de USD 5.012.072.300 (cinq milliards douze millions soixante-douze mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant total de USD 9 (neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique) doit être affecté à la prime de réserve de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs de la Société est certifiée par un bilan de l'Associé Unique daté du 1<sup>er</sup> mars 2004 et signé pour accord par un gérant de Holdings (le Bilan).

Il résulte en outre d'un certificat daté du 1<sup>er</sup> mars 2004 émis par la direction de Holdings et de la Société que:

1. les Actifs et Passifs apportés à WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., (la Société) figurent dans le bilan annexé daté du 1<sup>er</sup> mars 2004;

2. l'apport des Actifs et Passifs à la Société est régi et soumis aux conditions générales d'un contrat d'apport et de souscription daté du 1<sup>er</sup> mars 2004 conclu par et entre WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (Holdings) et la Société (le Contrat d'Apport);

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actifs et Passifs telle que figurant au bilan annexé est estimée à un montant de USD 5.012.072.309 (cinq milliards douze millions soixante-douze mille trois cent neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique), et depuis la date dudit Bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

4. les Actifs et Passifs sont librement transférables et ne sont soumis à aucune restriction ou grevés d'un gage ou autre droit en limitant leur transférabilité ou en réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par les administrateurs de Holdings.

Une copie du Bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à l'augmentation de capital, l'actionariat de la Société est composé comme suit:

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., 500 parts sociales de USD 50 chacune; et

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., 100.241.446 parts sociales de USD 50 chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

#### **«Art. 4. Capital.**

Le capital social de la Société est fixé au montant de USD 5.012.097.300 (cinq milliards douze millions quatre-vingt-dix-sept mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 100.241.946 (cent millions deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Compte tenu du fait que l'apport en nature est représenté par tous les actifs et passifs d'une société constituée au sein de l'Union européenne (en l'occurrence le Grand-Duché de Luxembourg) apportés à une autre société constituée au sein de l'Union européenne (en l'occurrence le Grand-Duché de Luxembourg), la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille cinq cents Euros (7.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2004, vol. 427, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023137.3/242/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

#### **WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 99.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023138.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**KOSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 31, rue Notre Dame.  
R. C. Luxembourg B 97.939.

—  
*Extrait du contrat de cession d'actions du 12 février 2004*

ORCO PROPERTY GROUP détenteur de 620 Actions de type A et de 620 actions de type B dans le capital de KOSIC, S.à r.l. vend 620 Actions de type B à SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES selon les termes d'un contrat de cession daté du 12 février 2004.

Pour copie conforme

L. Leroi

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023060.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**JETCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.187.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le dix mars.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JETCO INTERNATIONAL LTD, société de droit britannique, établie et ayant son siège social à Londres W1, 315 Oxford Street, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Nicolas Schaeffer, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 3 février 2004,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 20 mai 1997 fut constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme JETCO S.A., inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 59.187, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°440 du 12 août 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 371 du 7 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société JETCO S.A.

- Par la présente la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire.

- La comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenue le liquidateur naturel et de fait de la Société.

- Tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions, tous au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, vol. 142S, fol. 84, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023510.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.652.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 9 mars 2004*

Le nouveau siège social de la société est fixé à la Résidence «FLORENCE II» sis à Luxembourg, 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

LIFE S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023086.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ECCICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.422.

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ECCICA S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 48.422 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 483 du 25 novembre 1994.

Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 605 du 7 août 2001.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Madame Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Antonella Cerabino et Madame Elena Santavicca, toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions trente-cinq mille (2.035.000,- EUR) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Présentation du projet de fusion par absorption de la société ECCICA S.A, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, par la société CANDILORE S.A., la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.

2. Approbation du rapport écrit du Conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du rapport écrit de l'expert indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l. sur le projet de fusion prévu par l'article 266(1) de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de ECCICA S.A. par la société CANDILORE S.A. selon les termes du projet de fusion et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de CANDILORE S.A.

6. Décharge à donner aux organes sociaux.

7. Divers.

III.- Que dans leurs réunions respectives du 30 décembre 2003 les conseils d'administration de CANDILORE S.A. et de ECCICA S.A. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société CANDILORE S.A. et de ECCICA S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 13 janvier 2004.

IV.- Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en date du 12 janvier 2004 pour les actionnaires de ECCICA S.A.»

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.



V.- Que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la prédite loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à la disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la prédite loi.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption de la société ECCICA S.A, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, par la société CANDILORE S.A., la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du Conseil d'Administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 13 janvier 2004 et décide de réaliser la fusion par absorption de ECCICA S.A. par la société CANDILORE S.A. selon les termes du projet de fusion et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de CANDILORE S.A.

*Sixième résolution*

L'assemblée constate la réalisation de la fusion.

*Septième résolution*

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Constatation*

L'assemblée constate que par cette opération de fusion la société ECCICA S.A. a cessé d'exister par suite d'absorption.

*Déclaration*

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, A. Cerabino, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 75, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023512.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(023247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**LATRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.051.

Les comptes annuels au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023506.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**LATRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.051.

Les comptes annuels au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02619, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023505.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ECCICA S.A., Société Anonyme,  
(anc. CANDILORE S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.089.

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CANDILORE S.A., inscrite sous le numéro B 64.089 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 497 du 6 juillet 1998.

Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 602 du 6 août 2001.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Antonella Cerabino et Madame Elena Santavicca, toutes deux employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante-neuf mille cinq cents (59.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions neuf cent cinquante mille (5.950.000,- EUR) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
2. Présentation du projet de fusion par absorption de la société ECCICA S.A, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.
3. Présentation du rapport écrit du Conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Présentation du rapport écrit de l'expert indépendant MONTBRUN REVISION, S.à r.l. sur le projet de fusion prévu par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de ECCICA S.A. par la société CANDILORE S.A. selon les termes du projet de fusion et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de ECCICA S.A.
7. A) Augmentation du capital social sans émission d'actions nouvelles.  
B) Modification de la dénomination en ECCICA S.A.
8. Modification subséquente des articles 1 et 5 des statuts.

9. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société CANDILORE S.A. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

10. Divers.

III.- Que dans leurs réunions respectives du 30 décembre 2003 les conseils d'administration de CANDILORE S.A. et de ECCICA S.A. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société CANDILORE S.A. et de ECCICA S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 13 janvier 2004.

IV.- Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en date du 12 janvier 2004 pour les actionnaires de CANDILORE S.A.

V.- Que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

VI. - Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption de la société ECCICA S.A, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 13 janvier 2004 et décide de réaliser la fusion par absorption de ECCICA S.A. par la société CANDILORE S.A. selon les termes du projet de fusion et sous la condition suspensive de l'approbation du même projet par l'assemblée générale extraordinaire de ECCICA S.A.

*Septième résolution*

Suite à la fusion qui vient d'être réalisée le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 2.035.000,- pour le porter de EUR 5.950.000,- à EUR 7.985.000,- sans émission d'actions nouvelles en échange du transfert de tous les actifs et passifs de ECCICA S.A. à la Société, cette opération ayant fait l'objet du rapport précité du réviseur d'entreprises MONTBRUN REVISION S.à r.l., lequel rapport, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Huitième résolution*

Suite à la première résolution et à celle qui précède le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à 7.985.000,- EUR (sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros), représenté par 59.500 (cinquante-neuf mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou en nature.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en ECCICA S.A.

En conséquence l'article premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ECCICA S.A., société anonyme.»

*Dixième résolution*

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société CANDILORE S.A. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

*Déclaration*

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, A. Cerabino, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 79, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023513.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ECCICA S.A., Société Anonyme,  
(anc. CANDILORE S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.089.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 233 du 3 mars 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(023514.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**CORBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 58.951.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2003*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Bengt Larsson, employé privé, demeurant à S-66011 Billingfors (Suède), aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Lars Svensson, employé privé, demeurant au CH-1630 Bulle (Suisse), aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05134. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023222.3/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.136.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 9 mars 2004*

*Résolution*

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03397. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023273.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ARMAN MENTELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 92.026.

In the year two thousand and four, on the first of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, residing at Lottert (Belgium) and Mr Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and director,

by virtue of a proxy given on February 24, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of ARMAN MENTELLE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 20, 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* C number 348 on April 1, 2003;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the book year of the corporation into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year, with the exception of the current book year, which will run from December 1st, 2003 up to and including December 31st, 2004.

*Second resolution*

The sole partner decides the subsequent amendment of the article 21 and article 22 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 21.** The Company's year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.»

«**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Lottert (Belgique) et Monsieur Michel van Krimpen, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et d'administrateur,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société ARMAN MENTELLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* C numéro 348 du 1<sup>er</sup> avril 2003;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année, à l'exception de l'année sociale en cours qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2003 et se terminera le 31 décembre 2004.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

«**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, M. van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2004, vol. 427, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023139.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ARMAN MENTELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2004.

H. Hellinckx.

(023141.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ORCA SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

H. R. Luxemburg B 71.455.

Im Jahre zweitausendvier, am fünften März.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft ORCA SHIPPING A.G., mit Sitz in Grevenmacher, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 860 vom 17. November 1999. Der Sitz der Gesellschaft wurde verlegt gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 318, vom 26. Februar 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Willem Macleanen, Diplomkaufmann, wohnend in Grevenmacher,

welcher Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnend in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Herrn Frank Ferron, Notarsekretär, wohnend in Bofferdingen, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung von Artikel 12 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrats sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.»

2) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Einzigiger Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Vertretungsregeln der Gesellschaft abzuändern und somit Artikel 12 der Satzung durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.»

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: W. Macleanen, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. März 2004.

J.-P. Hencks.

(023748.3/216/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**ORCA SHIPPING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R. C. Luxembourg B 71.455.

---

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(023750.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**MAGICAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.821.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 2003*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

*Pour la société*

*MAGICAL S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023391.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**FIRSTMARK COMMUNICATIONS PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.672.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2004*

En date du 5 janvier 2004, l'associé unique a décidé de révoquer:

- Monsieur Harry Christenson,

- Monsieur Bernard Smedley,

- Monsieur Dieter Finke,

de leur poste de gérant avec effet immédiat et de nommer:

- Monsieur Dave Schaeffer, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle au 1015 31st St. NW, Washington, D.C., 20007, comme gérant unique de la Société avec effet immédiat.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour publication*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023403.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**TRACTEBEL LNG TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 85.242.

*Délégation de pouvoirs et mandats tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration tenu le 29 juillet 2003*

**A. Principes généraux****A. 1. Plafonds****I. Excédant EUR 18.000.000,-.**

La Société sera valablement représentée pour les contrats, transactions et autres actes contenant des engagements de la Société pour un montant excédant EUR 18.000.000,- par deux membres du Conseil d'Administration agissant conjointement sur base d'une décision du Conseil d'Administration.

**II. Jusqu'à EUR 18.000.000,-.**

Les pouvoirs suivants sont délégués aux administrateurs agissant conjointement à deux: pouvoir d'un membre du Conseil d'Administration de signer conjointement avec un autre membre du Conseil d'Administration tout contrat, transaction ou tout autre acte contenant des engagements de la Société si ce contrat, cette transaction ou cet autre acte, ou la combinaison de contrats, transactions ou autres actes forment un tout d'un montant ou une valeur n'excédant pas EUR 18.000.000,-.

**III. Jusqu'à EUR 100.000,-.**

Les pouvoirs suivants sont également délégués à l'administrateur-délégué: les pouvoirs de représenter la Société et de superviser et organiser le fonctionnement financier, commercial, économique et opérationnel journalier de la Société et de prendre toutes mesures qu'il estimera nécessaire à cet égard sous réserve des dispositions qui suivent.

**A. 2. Signatures****I. Mandats et pouvoirs**

Ce document détermine les mandats de la Société. Tous les pouvoirs sont délégués par le Conseil d'Administration.

Les pouvoirs contiennent la liste des personnes autorisées à engager la Société. Les engagements sont pris oralement ou par écrit.

**II. Gestion journalière**

La gestion journalière de la Société couvre le pouvoir d'accomplir les actes d'administration qui n'excèdent pas les besoins de la gestion journalière de la Société ou qui du fait de leur moindre importance ne requièrent pas l'intervention du Conseil d'Administration.

**III. Signature conjointe à deux.**

Sous réserve des sections A. 1. III et B, les engagements écrits sont soumis à la signature conjointe de deux administrateurs.

**IV. Délégations spéciales**

Le Conseil d'Administration, représenté par deux administrateurs agissant conjointement, peut attribuer à toute personne de son choix des délégations spéciales qui peuvent excéder les limites de la gestion journalière. Les délégations spéciales spécifient leur objet, leur durée et l'importance financière des engagements qu'elles autorisent.

La Société est valablement engagée par les mandataires agissant dans les limites de leurs délégations spéciales.

**B. Délégation générale de la gestion journalière**

Sans préjudice du pouvoir général exercé en toutes circonstances par les membres du Conseil d'Administration agissant conjointement à deux, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière de la Société et sa représentation vis-à-vis des tiers à son administrateur-délégué ayant pouvoir d'agir et de signer seul, sous réserve de la limite fixée à la section A. 1. III ci-dessus.

Toutefois, le Conseil d'administration exclut de la délégation générale et par conséquent maintient son autorité pleine et entière sur les matières suivantes:

- détermination des pouvoirs internes;
- modification des statuts de la Société;
- fusion, scission et modification de la forme de la Société;
- dissolution de la Société;
- augmentation, réduction ou cession du capital social de la Société;
- prise de gage ou autre garantie sur les actifs de la Société;
- tout changement matériel des principaux contrats;
- conclusion d'un emprunt pour le compte de la Société pour un montant excédant le montant mentionné dans les pouvoirs de gestion journalière octroyés par le Conseil d'Administration à l'administrateur-délégué;
- commencement d'une nouvelle activité ou arrêt de toute activité existante quelle qu'elle soit;
- révocation d'un administrateur avant l'expiration ou le terme de son mandat;
- approbation du plan stratégique à long terme;
- approbation du budget annuel.

**C. Délégations particulières**

Sans préjudice de la délégation générale de la gestion journalière de la Société, le Conseil d'administration attribue, dans le cadre de la gestion journalière, les délégations particulières qui suivent. Ces délégations couvrent la représentation de la Société dans le cadre et les limites spécifiées ci-dessous.

**I. Relations avec les banques****1. Administration des comptes bancaires (ouverture, clôture de comptes bancaires)**

- Philippe van Marcke
- Philip De Cnudde



- Patrick Verlee
  - Bruno Bobricheff
  - Ignace Braeckman
2. Signature d'ordres de paiement, chèques et autres documents de paiement jusqu'à EUR 100.000,-.
- Ignace Braeckman
- II. Accusés de réception/bons de livraison
- Tous les accusés de réception ou bons de livraison peuvent être signés par:
- Laurence Dupré
  - Sylvie Chapran
  - Patrick Verlee
  - Bruno Bobericheff
  - Ignace Braeckman
  - Philippe van Marcke
  - Philip De Cnudde
- agissant individuellement, avec la possibilité de nommer un suppléant.

### **Suit la traduction en anglais**

#### *Delegated powers and mandates as approved by the Board of Directors of 29 July 2003*

#### A. General Principles

##### A. 1. Ceilings

##### I. Above EUR 18,000,000.-.

The Company shall be validly represented in contracts, transactions or other acts containing commitments of the Company for an amount exceeding EUR 18,000,000.- by two members of the Board of Directors acting jointly on the basis of the decision of the Board of Directors.

##### II. Up to EUR 18,000,000.-.

The following authority and powers are delegated to two Directors acting jointly: the authority of one member of the Board of Directors to sign jointly with another member of the Board of Directors any contract, transaction or other act containing commitments of the Company if such contract, transaction or other act, or combination of contracts, transactions or other acts forming a whole, is for an amount or value not exceeding EUR 18,000,000.-.

##### III. Up to EUR 100,000.-.

The following authority and powers are also delegated to the Managing Director: the authority and powers to represent the Company and to supervise and organize the day-to-day financial, commercial, economic and operational running of the Company and to take all actions he deems to be necessary to the extent such authority and powers are exercised subject to the provisions hereinafter.

#### A. 2. Signatures

##### I. Powers of Attorney

This document establishes the powers of attorney for the Company. All powers of attorney are delegated by the Board of Directors.

The powers of attorney provide the list of the persons who are entitled to commit the Company. Commitments are made verbally or in writing.

##### II. Daily Management

The daily management of the Company means the power to accomplish acts of administration that do not exceed the daily management needs of the Company or that due to their minor importance do not require the intervention of the Board of Directors.

##### III. Dual Signature

Subject to sections A. 1. III and B., commitments made in writing are subject to dual signature.

##### IV. Special delegations

The Board of Directors, represented by two Directors acting jointly, may delegate to any person it has chosen special delegations that can exceed the limits of the daily management. The special delegations specify their subject, their duration and the financial importance of the commitments they allow.

The Company is validly committed by the delegates acting in the limits of their special delegations.

#### B. General delegation of the daily management

Without prejudice to the general power of attorney exercised in all circumstances by two members of the Board of Directors acting jointly, the Board of Directors delegates its daily management concerning the Company and its representation with third parties to its managing director acting and signing alone, subject to the limit set by section A. 1. III above.

However, the Board of Directors excludes from the general delegation and therefore maintains full authority for the following matters:

1. Definition of the internal power of attorneys.
2. Amendment of the Company's Articles of Association.
3. Merger, split up or any modification of the form of the Company.
4. Dissolution of the Company.
5. Increase, decrease or transfer of the registered capital of the Company.
6. Taking of a lien or any other security on the assets of the Company.
7. Any material changes to main agreements.

8. A borrowing, on behalf of the Company, for an amount in excess of the amount mentioned in the daily management powers granted by the Board of Directors to the Managing Director.

9. Commencement of new businesses or discontinuance of any existing business.

10. Removal of a Director before the expiry or the term of his/her appointment.

11. Approval of the long-term strategic plan.

12. Approval of the annual budget.

C. Specific delegations

Without prejudice to the general delegation of the daily management of the Company, the Board of Directors delegates, within the daily management area, the following specific delegations. These delegations cover the representation of the Company in the areas and limits hereafter specified.

I. Relationships with banks

1. Administration of bank accounts (opening, closing of bank accounts)

Philippe van Marcke

Philip De Cnudde

Patrick Verlee

Bruno Bobricheff

Ignace Braeckman

2. Signature of payment orders, cheques and other payment documents up to EUR 100,000

Ignace Braeckman

II. Receipt of delivery

All receipt forms and delivery notes may be signed by:

Laurence Dupré

Sylvie Chapran

Patrick Verlee

Bruno Bobricheff

Ignace Braeckman

Philippe van Marcke

Philip De Cnudde

acting alone, with the possibility of nominating a deputy.

TRACTEBEL LNG TRADING S.A., Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02920. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023363.2//165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. INVESTINDUSTRIAL 9 S.A.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 92.918.

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL 9 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederranven, en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 8 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, juriste, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Denzen, senior manager, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gwenaëlle Cousin, manager, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. en INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Insertion de deux nouveaux paragraphes à l'article 7 des statuts, paragraphes qui auront la teneur suivante: «Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens similaires de communication où toutes les personnes prenant part à la réunion sont capables d'entendre et de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.»

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. en INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer deux nouveaux paragraphes à l'article 7 des statuts, paragraphes qui auront la teneur suivante:

«Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens similaires de communication où toutes les personnes prenant part à la réunion sont capables d'entendre et de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

**Suit la traduction en langue anglaise:**

In the year two thousand and four, on the fifth of March.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL 9 S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, dated March 24th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 498 of May 8th, 2003.

The meeting is presided by Mr Adriano Fossati, lawyer, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

who appoints as secretary Mr Patrick Van Denzen, senior manager, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elects as scrutineer Ms Gwenaelle Cousin, Manager, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) To change the name of the company from INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. into INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2) To include in article 7 of the articles of association the following: «Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

3) Sundries

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company from INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. into INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme, under the name of INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A.»

*Second resolution*

The meeting decides to include in article 7 of the articles of association the following:

«Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Signé: A. Fossati, P. Van Denzen, G. Cousin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 9 mars 2004, vol. 467, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mars 2004.

A. Lentz.

(023762.3/221/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 92.918.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mars 2004.

A. Lentz.

(023764.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

**AQUATRANS SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

H. R. Luxemburg B 83.159.

Im Jahre zweitausendvier, am fünften März.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft AQUATRANS SHIPPING A.G., mit Sitz in Mertert, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 1. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 71 vom 15. Mai 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Willem Macleanen, Diplomkaufmann, wohnend in Grevenmacher,

welcher Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnend in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Herrn Frank Ferron, Notarsekretär, wohnend in Bofferdingen, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. - Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II. - Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung von Artikel 5, zweiter Absatz, der Satzung.

2) Abänderung von Artikel 6, erster Absatz, der Satzung.

3) Abänderung von Artikel 12 der Satzung.

4) Verschiedenes.

IV. - Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 5 der Satzung umzuändern, und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**«Art. 5. Zweiter Absatz.**

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 6 der Satzung umzuändern, und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**«Art. 6. Absatz eins.**

Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 6 der Satzung umzuändern, und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**«Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.»

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben, nachdem dieser festgestellt hat, dass kein anderer Aktionär den Wunsch geäussert hat, mit zu unterschreiben.

Gezeichnet: W. Macleanen, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. März 2004.

J.-P. Hencks.

(023755.3/216/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**AQUATRANS SHIPPING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 83.159.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(023756.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**ORENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.704.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ORENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023423.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**P.C.M. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.560.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

ici représentée par son directeur Monsieur Jeannot Mousel employé privé, demeurant à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juillet 2003, demeurée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2003, numéro 13.513 de son répertoire.

2.- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED avec siège social à Sea Meadow House, P.O. 116, Road Town, Tortola (British Virgin Islands)

pour laquelle agit et stipule son Directeur, Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juillet 2003, demeurée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2003, numéro 13.506 de son répertoire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de P.C.M. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, et la mise en valeur de tous biens meubles et immeubles, de services à la construction et toutes prestations de services s'y rapportant, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Exceptionnellement, le premier Président du Conseil d'administration sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances de la façon telle que définie à l'assemblée générale qui suit la constitution respectivement à toute assemblée générale qui modifierait le pouvoir d'engagement tel que défini lors de la constitution.

### Surveillance

**Art. 11.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actions présentes ou représentées, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) années. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale statuant à une majorité simple des actions présentes ou représentées avec ou sans motif.

### Assemblée Générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2004.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque actionnaire de la société aura droit à chaque assemblée des actionnaires à un vote pour chaque action.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et ce, pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Dispositions Générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, prénommée, cinquante actions . . . . .	50
2) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, prénommée, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500)

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:
  - a) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 398986, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
  - b) BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 398985, avec siège social à Sea Meadow House P.O. Box 116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
  - c) Monsieur Francesco Sanzo, commerçant, né à Chiaravalle Centrale (Italie), le 10 octobre 1947, demeurant à D-66399 Mandelbachthal, Ahornweg, 32.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: MONTBRUN REVISION S.à r.l., établie à L-1528 Luxembourg, 5, bd de la Foire, R. C. S. Luxembourg B 67.501.
4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Francesco Sanzo, prénommé.
5. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur-délégué.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mousel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 76, case 5. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2004.

*P. Bettingen.*

(023228.3/202/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.  
R. C. Luxembourg B 44.996.

En date du 7 mars 2004, Monsieur Alan Winters a présenté sa démission au Conseil d'administration qui l'a acceptée.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour copie conforme

L. Leroi

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02031. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023042.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**LNG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.610.

Le conseil d'administration a pris note de la démission au 19 février, de Monsieur Massimo Cristofori de son poste d'administrateur de la Société.

Suite à cette démission, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur David Schaeffer,
2. Madame Helen Lee,
3. Monsieur Tim O'Neill.

Pour extrait et publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023406.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.



**GARDINERS PROPERTY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023495.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**GARDINERS ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(023498.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**FINANZ KANTOOR, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.004.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée FINANZ KANTOOR, ayant son siège social au 40, bvd Joseph II à Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous la section B et le numéro 35.004.

Ladite société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1990, publié au Mémorial C de 1990, page 20797.

L'assemblée est présidée par Mr Jacques Reckinger, employé privé, 40, bld Joseph II, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Claudine Haag, employée privée, 40, bld Joseph II, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr René Schlim, employé privé, 40, bld Joseph II, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, Mr Jacques Reckinger préqualifié.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, C. Haag, R. Schlim, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 20CS, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Delvaux.

(023356.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**SEIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.551.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2001*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO02002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023422.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**LBO BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 86.352.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 22 janvier 2004 que:

- Monsieur Luc Corbeel, demeurant à Stoktedriesen, 2, B-2300 Turnhout, Belgique, né le 18 décembre 1960, à Duffel, Belgique est nommé administrateur-délégué de la société LBO BENELUX S.A. et a donc tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature. De plus, tous documents, contrats ou transactions signés au nom de la société par les autres administrateurs ne seront valables que si ils sont contresignés par Monsieur Luc Corbeel.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03464. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023479.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.142.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., société, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023428.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**CAFE LA GRUTA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 54.036.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Pedro Ribeiro Da Costa, serveur, né à Saint Germain en Laye, (France), le 14 décembre 1969, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Remparts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAFE LA GRUTA, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 323, rue de Rollingergrund, (R.C. Luxembourg section B numéro 54.036), été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 27 février 1996, publié au Mémorial C numéro 248 du 18 mai 1996, et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par une décision prise par la gérance en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 23 du 10 janvier 2003.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date du 17 novembre 2003, Madame Maria Marinheiro-Pucarinho, commerçante, demeurant à Strassen, a cédé cent (100) parts sociales à Monsieur Pedro Ribeiro Da Costa, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la constatation de la cession de parts sociales ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Pedro Ribeiro Da Costa, serveur, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Remparts.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Maria Marinheiro-Pucarinho, commerçante, demeurant à Strassen, comme gérante unique de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associé unique nomme Monsieur Pedro Ribeiro Da Costa, serveur, né à Saint Germain en Laye, (France), le 14 décembre 1969, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 29, rue des Remparts, comme nouveau gérant unique, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Ribeiro Da Costa, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2004, vol. 526, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2004.

J. Seckler.

(023226.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**INMARK, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

H. R. Luxembourg B 99.553.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den sieben und zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Herr Axel Schmidt, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Giessen, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. März 1949, wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, An der Layenmühle 2A, (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Kraftfahrzeugteilen respektive die Beratung von Gesellschaften welche in diesem Geschäftsbereich tätig sind.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist INMARK, G.m.b.H.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzig tausend Euro (20.000,- EUR), aufgeteilt in zwei hundert (200) Anteile von jeweils ein hundert Euro (100,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Axel Schmidt, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, An der Layenmühle 2A, (Bundesrepublik Deutschland), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwanzig tausend Euro (20.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfund-siebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

#### *Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter*

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1148 Luxemburg, 12, rue Jean l'Aveugle.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:  
- Herr Axel Schmidt, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Giessen, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. März 1949, wohnhaft in D-55435 Gau-Algesheim, An der Layenmühle 2A, (Bundesrepublik Deutschland).
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Schmidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2004, vol. 526, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. März 2004.

J. Seckler.

(023237.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(023253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**INTERNATIONAL EDUCATION AND LEISURE TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 63.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(023260.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**MOMENTUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.213.

Le domicile de la société anonyme MOMENTUM HOLDING S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz
- Jean Bintner
- S.G.A. SERVICES S.A.

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023413.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**NICOBA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.800.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2003*

Le mandat de Monsieur Henri Grisius venant à échéance, l'Assemblée décide de ne pas renouveler son mandat.

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Slendzak en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G. 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023433.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.780.

Le domicile de la société anonyme PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

L'Administrateur,

- Monsieur Norbert Schmitz

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023415.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**ROPRO LUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 32.051.

Le domicile de la société anonyme ROPRO LUX S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz

- Jean Bintner

- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023417.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**FIFTY-ONE CLUB BASSIN MINIER, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3943 Mondercange, 1A, rue de Reckange.

R. C. Luxembourg F449.

L'article 2 des statuts du 21 juin 2001 est remplacé par:

**Art. 2.** Le siège de l'association est fixé au 1a, rue de Reckange, L-3943 Mondercange.

Mondercange, le 19 février 2004.

E. Werner

Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03193. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023449.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**SAMACA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 24.430.

Le domicile de la société anonyme SAMACA FINANCE S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz

- Jean Bintner

- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 4 février 2004.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023418.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**SV PRO-LUXE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.038.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023434.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**SV PRO-LUXE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.038.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023416.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**LUNALI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.626.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**LUNALI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.626.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Signature.

(023404.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**MANCHESTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 60.723.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002*

Une erreur s'est glissée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002, à savoir que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance et ont été renouvelés comme suit:

Messieurs Michael Penniman, Norbert Schmitz et Norbert Werner sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la Société MANCHESTER S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023466.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---